



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

croissance

Question écrite n° 49903

### Texte de la question

La relance de la consommation des ménages est l'une des grandes clés du redémarrage économique. Au sein des ménages, une catégorie est susceptible plus que d'autres de pouvoir redonner de l'air à l'économie française : les célibataires. Or ces derniers, qui sont plus de 10 millions dans notre pays, sont toujours considérés comme « les vaches à lait » fiscales. Etouffés par des taux d'imposition maximaux, oubliés par les diverses politiques de relance par la consommation, les célibataires ont une tendance innée à l'épargne et à la maîtrise de leurs dépenses. Or ils sont pourtant les seuls à actuellement posséder la capacité d'enclencher et d'accompagner de façon non négligeable la relance de la consommation qui est le gage d'une croissance retrouvée pour notre pays, pour peu que tout soit fait pour les inciter à consommer. Mais pour cela, le Gouvernement se doit de faire des gestes significatifs envers eux, tout en sachant qu'il en ressortira de toute façon gagnant via le surplus de recettes de TVA, entre autres, qu'il peut légitimement espérer obtenir en pratiquant une telle politique. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

L'impôt sur le revenu est établi de manière à tenir compte des facultés contributives de chaque redevable. Celles-ci s'apprécient en fonction du montant du revenu et du nombre de personnes qui vivent de ce revenu au sein de ce foyer. En application de ce principe, l'impôt sur le revenu des personnes seules est normalement calculé sur une part de quotient familial et celui des personnes mariées sur deux parts. Cela étant, le Gouvernement est bien conscient du poids de la fiscalité pour les personnes célibataires, c'est pourquoi il s'est engagé à travers la baisse de l'impôt sur le revenu dans une politique d'allègement des prélèvements obligatoires pour tous les ménages. Ainsi, depuis 2001, le poids de l'impôt a été réduit de près de 10 % au total grâce aux baisses consécutives de tous les taux du barème de l'impôt sur le revenu, à savoir 5 % en 2002, 1 % en 2003, 3 % en 2004 et à l'ensemble des mesures législatives complémentaires. Ces mesures ont permis de restituer aux Français 2 550 millions d'euros en 2002, 593 millions d'euros en 2003 et une somme estimée à 1 630 millions d'euros en 2004. La loi de finances pour 2005 prévoit une revalorisation des seuils et des limites associés au barème de l'impôt sur le revenu et de la prime pour l'emploi à hauteur de 1,7 %. Les limites de revenus permettant le calcul de la prime sont en outre rehaussées de 2,3 %. Par ailleurs, rappelons que dans un souci de relance de la consommation, et pour redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs, le Premier ministre a fait de la baisse des prix, notamment dans le secteur de la grande distribution, une priorité de l'action gouvernementale. En effet, à l'issue d'une table ronde organisée le 3 juin 2004 entre les industriels, les distributeurs et les représentants de commerçants, l'engagement a été pris de baisser les prix des produits de marque des grands industriels de 2 %. Mi-septembre, ils avaient déjà diminué de 1,26 %. Enfin, le Gouvernement est resté actif pour soutenir l'emploi, la consommation et l'investissement depuis deux ans, avec la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel (SMIC) (+ 5,8 % en juillet 2004 pour le SMIC horaire), les mesures récentes prises en faveur des donations, des crédits à la consommation et du déblocage des fonds,

d'épargne salariale et, plus récemment, les mesures spécifiques relatives à l'intéressement et à la participation des salariés.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49903

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2004, page 8572

**Réponse publiée le :** 10 mai 2005, page 4798